

Pôle communication

Mardi 12 janvier 2020



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

Ouverture d'une deuxième quatorzaine hôtelière payante

Le gouvernement a donné une suite favorable à la demande de l'hôtel Gondwana pour la commercialisation d'une quatorzaine payante.

Dans le respect du protocole sanitaire établi par la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) pour encadrer l'accueil en quatorzaine hôtelière, cet hôtel de Nouméa a désormais la possibilité de contractualiser avec :

- les entreprises qui souhaitent faire venir, à leurs frais, des professionnels indispensables à la vie économique de la Nouvelle-Calédonie,
- les particuliers de nationalité française (ou étrangère, sur demande) qui souhaitent accélérer, à leurs frais, leur processus d'entrée ou de retour en Nouvelle-Calédonie pour un motif impérieux.

Il s'agit d'une quatorzaine stricte, sans quelconque permission de sortie. La réservation est à effectuer auprès de l'hôtel, via le [formulaire de signalement](#) disponible sur [gouv.nc](#). Elle est ensuite soumise à l'avis du gouvernement. Les passagers sont pris en charge dès leur arrivée à l'aéroport de La Tontouta et un test PCR obligatoire est effectué à l'issue de la quatorzaine.

Pour rappel, l'hôtel Beurivage est autorisé à proposer la même prestation depuis le mois d'octobre.

Pour en savoir plus :

- hôtel Gondwana : <https://gondwanaecofriendly.nc/covid/>
- hôtel Beurivage : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf5bcM-RxwIQfNYrZTwCJ3SwILDmyI8HGn6OhfYk-TFYfE11w/viewform>